

REGLEMENT DU

« Jeu concours Calendrier de l'Avent »

Du 1^{er} au 24 décembre 2024

ARTICLE 1

McArthurGlen Paris-Giverny – ZAC Normandie Parc – 1 avenue du 13ème Dragons à Douains (27120) – France - organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent » du 1^{er} au 24 décembre 2024 inclus dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2

La participation est ouverte à toute personne physique, majeure (plus de 18 ans) et mineure sous la condition suspensive de l'autorisation parentale. Seuls les membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du jeu ainsi que leurs parents directs, c'est-à-dire conjoints, parents et enfants (équipes internes et personnel des boutiques du Centre McArthurGlen Paris-Giverny), ne peuvent pas participer au jeu.

ARTICLE 3

Toute personne participant au jeu concours ne pourra gagner qu'une seule fois pour qu'une seule case du calendrier, pendant toute la durée du jeu concours.

ARTICLE 4

Pour participer au Jeu, les candidats doivent satisfaire l'intégralité des modalités suivantes :

- Liker le post sur Instagram
- Suivre le compte @mcarthurglenparisgiverny sur Instagram
- Invitez 2 ami(s) différents chaque jour à participer au jeu concours

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dès lors qu'elle accède et s'inscrit au jeu.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ne pourra participer au jeu ou devra en être exclue.

Le respect de ces conditions de participation sera vérifié grâce aux indications fournies sur Instagram. Ces indications valent déclaration sur l'honneur et seront une preuve suffisante du respect des conditions.

Toute information incomplète ne pourra être retenue comme valable.

Tout autre mode de participation au jeu est exclu.

ARTICLE 5

Récapitulatif des dotations :

Jour 1 : 1 parfum Aqua Di Gio Eau de toilette Armani 100ml, Prix conseillé : 105€, Prix Outlet : 68€

Jour 2 : 1 Multicuseur MOULINEX COOKEO+, 150 recettes, coloris gris poivre, Prix conseillé 219,99€ ; Prix outlet 153,99€

Jour 3 : 1 paire de baskets Adidas au choix du client (Maximum 70€)

Jour 4 : 1 Doudoune Jott d'une valeur de 196€

Jour 5 : Parfum Intérieur (outlet 22,41€), Parfum Homme & Femme (12,53€x2) Rituals

Jour 6 : 1 nuit d'hôtel pour 2 personnes avec petit déjeuner et 1 carte cadeau de 200€

Jour 7 : 1 sac à main Karl Lagerfeld

Jour 8 : 1 carte cadeau New Balance de 120€

Jour 9 : 1 sac de sport Hackett

Jour 10 : 1 coffret bois Grand Vin 3 bouteilles La Coste Provence

Jour 11 : 1 cocotte Staub en fonte, prix outlet 202,30€

Jour 12 : 1 paire de Crocs au choix

Jour 13 : 1 Bonnet (Outlet 59,50/CC : 85) + 1 Echarpe (Outlet :52,50/CC:75) + 1 paire Mitaines (Outlet : 38,50/CC : 55€) Aigle

Jour 14 : Homme : Air Zoom Pegasus Shield (99.90€) OU Femme : Air Zoom Pegasus 40 (89.90€), Nike

Jour 15 : Traineau chocolat Lindt

Jour 16 : 1 manchette Shéhérazade, Les Georgettes

Jour 17 : 1 veste sherpa Lévi's

Jour 18 : 1 carte cadeau Puma de 150€

Jour 19 : 1 tirage photo pour duo d'une valeur totale de 157€, Iris Galerie

Jour 20 : 1 Artemis Shoulder Bag couleur Ice prix original 307€ / prix outlet 199€, Furla

Jour 21 : 1 sac à main By Far d'une valeur de 465 euros, Printemps

Jour 22 : 1 Doudoune Gant Prix CC : 300/ Prix Outlet : 210€

Jour 23 : 1 Bracelet coach Prix conseillé : 125€, et prix outlet : 49€

Jour 24 : 1 carte cadeau McArthurGlen de 250€

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, en cas d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, de remplacer la dotation par une autre de valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard par le gagnant.

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Aucune réclamation relative à l'utilisation de la dotation ne pourra être faite.

Un tirage au sort désignera un gagnant parmi les commentaires du post Instagram.

Les gagnants seront désignés 2 jours après le post et prévenus par l'intermédiaire de leur compte Instagram. La dotation pourra être restitué dès le tirage au sort effectué dans la boutique concernée.

Si le gagnant ne donne pas de réponse au bout de 48 heures, une relance lui sera envoyée. S'il ne donne toujours pas de réponse après 48 heures supplémentaires, il perdra automatiquement son gain.

ARTICLE 6

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Les contestations et réclamations relatives à ce jeu ne seront pas prises en compte passé un délai d'un mois après la fin du jeu.

ARTICLE 7

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du Règlement.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être responsables des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

1. d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;
2. de l'accès de quiconque au compte Instagram ou de l'impossibilité d'y accéder.
3. de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser Instagram, incluant toute détérioration ou virus qui pourraient infecter l'équipement informatique du Participant et/ou de la Société Organisatrice ou tout autre bien ;
4. de l'impossibilité pour les gagnants d'utiliser leur lot ou de toute insatisfaction de quelque nature que ce soit à l'occasion de son utilisation
5. de perte ou vol, intervenus lors de la livraison.

ARTICLES 8

La dotation ne pourra pas être échangée, ni faire l'objet du versement de leur valeur en espèces. La dotation est nominative et une pièce d'identité sera exigée lors de sa réalisation.

ARTICLE 9

Le gagnant autorise par avance les organisateurs du jeu à utiliser leurs noms, adresses dans toutes manifestations publi-promotionnelles liées au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations obtenues lors de ce jeu pourront être utilisées par la Société organisatrice, ses filiales, ses sociétés sœurs pour les personnes de toute autre nationalité ou résidant à l'étranger, ou son réseau commercial, pour informer les participants de l'existence des produits ou services de la Société, dans le cadre d'actions commerciales et de Marketing Direct. Ceux-ci pourront à tout moment, par courrier séparé, demander à OPPCI Savills IM European Outlet fund de cesser de communiquer de telles données à ces sociétés. Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions relatives aux données qui les concernent en écrivant à l'adresse suivante : 44 Mail de Lannoy, 59100, Roubaix.

ARTICLE 10

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à tout contrôle qui paraîtrait souhaitable pour vérifier l'identité des participants.

ARTICLE 11

Le gagnant devra se présenter directement dans la boutique participante du Centre McArthurGlen Paris-Giverny. Celle-ci ne sera remise à aucune autre personne que le gagnant lui-même.

ARTICLE 12

Le règlement complet est disponible gratuitement à l'accueil ou sur simple demande écrite à l'adresse McArthurGlen Paris-Giverny - ZAC Normandie Parc – 1 avenue du 13ème Dragons à Douains (27120) – France

ARTICLE 13

Tous les cas prévus par le présent règlement seront traités par les sociétés organisatrices dont la décision sera sans appel.

Tout litige lié à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera préalablement soumis à l'appréciation des organisateurs dont la décision s'imposera immédiatement.

Ces termes et conditions sont régies et interprétées conformément aux droits français. Les litiges en rapport avec le présent accord sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.